

## Immeuble communal 115 rue Battant - Réfection de la couverture et ravalement de façades - Demandes de subventions

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : La Pétanque de Battant occupe l'immeuble sis 115 rue Battant appelé aussi «Ancien Corps de Garde de Battant».

La couverture est en mauvais état et les façades sont à nettoyer.

Il est proposé de refaire complètement la toiture, de ravalement la façade et de remplacer les menuiseries en mauvais état.

Ces travaux sont estimés à 270 000 F TTC (41 161,23 €).

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider ces travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2001 et suivants,
- solliciter les subventions de l'Etat et du Département du Doubs,
- inscrire le montant des subventions au budget de l'exercice courant, par décisions modificatives dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 90.020.1321/1323.00501.33000 et de les réaffecter en dépenses au chapitre 90.020.2313.00501.33000.

**«M. LE MAIRE** : C'est l'ancien bâtiment d'octroi, vous savez c'est ces bâtiments qui constituaient le voisinage de la porte Battant. D'ailleurs lorsque je passe porte Battant ou lorsque je vois des photos de la porte Battant, je me dis quelle sottise cela a été de la détruire. Je ne vous proposerai pas de la reconstruire, pas tout de suite mais peut-être... Je pense qu'aujourd'hui avec notre PDU, avec la diminution des voitures au centre-ville, on ne détruirait plus la porte Battant, on la conserverait. Peut-être qu'un jour on devra la reconstruire mais on n'en est pas là. C'était juste une petite remarque. La Pétanque de Battant, ce sont des sportifs, ils sont sympathiques, c'est un sport qui est intéressant parce qu'il y a beaucoup de personnes entre autres de retraités qui se retrouvent là et c'est un véritable rôle social que jouent la Pétanque de Battant, le Boulodrome à Planoise aussi et c'est dommage que l'Adjoint aux sports ne soit pas là ce soir car je lui aurais dit qu'il faut qu'on envisage aussi l'extension de celui-ci car pour les personnes âgées, les retraités qui se retrouvent entre eux, c'est un véritable lieu de rencontre et c'est très important. Même Françoise PRESSE va jouer à la pétanque. Monsieur ROSSELOT, vous êtes d'accord avec cela ? Vous êtes souvent d'accord avec moi ce soir, je suis un peu inquiet.

**M. Jean ROSSELOT** : Je dirais même que la cicatrice, la blessure laissée à travers les remparts de la démolition n'a même jamais été arrangée. On la voit encore comme si la démolition de cette porte Battant avait été faite à coups de sabre, le contraire effectivement de ce qu'il fallait faire quand on sait l'enjeu touristique que cela peut représenter. A la limite il faudrait peut-être envisager de la reconstruire sous forme symbolique.

**M. LE MAIRE** : On étudiera cela, ça sera une des propositions de notre prochain programme municipal.

**M. Jean ROSSELOT :** Le sujet n'est pas là aujourd'hui mais je vous dirais presque rachetez-vous un peu sur le bâtiment d'octroi parce que c'est très bien la pétanque, je vous vois venir, je n'ai rien contre au contraire ils sont très bien là et je les regarde jouer dans le square en face qu'il faudrait d'ailleurs dévégéter un petit peu parce qu'il y a des branches mortes qui tombent, etc. Mais le corps de garde pourrait être multifonctionnel, il mérite mieux, on peut y faire autre chose, là aussi il faudrait Monsieur le Maire une fois pour toutes que vous fassiez parler les pierres, ce que toutes les villes modernes font aujourd'hui. Quand est-ce que vous allez le comprendre ?

**M. LE MAIRE :** Monsieur le Conseiller Municipal, attendez et le mois prochain je vous annoncerai comment je vais faire parler les pierres à Besançon.

**M. Jean ROSSELOT :** Ah ! Aurions-nous réussi à faire progresser la cause ?»

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

M. LE MAIRE : Je suspens la séance que nous reprendrons à 22 h 10.

*Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.*